



MAIRIE DE MAMIROLLE  
2 bis rue de l'École  
25620 MAMIROLLE  
03 81 55 71 50  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)

# Contrat de location de tables et de chaises pour les particuliers

Délibération n°2017-82 du 28 novembre 2017 portant revalorisation des différents tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

entre Monsieur le Maire de Mamirolle et :

NOM :			
Prénom :			
Né(e) le		À :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
Tél. :		Tél. : mobile :	
Mail :			
Date de la location :			

		PRIX
Forfait minimal : 5 tables (2 m x 0,60 m) + 30 chaises	1	25.00 €
Nombre de tables supplémentaires au-delà du forfait de 5 tables (coût unitaire : 1,50 € par table)		€
Nombre de chaises supplémentaires au-delà du forfait de 30 chaises (coût unitaire : 0,50 € par chaise)		€
<b>PRIX TOTAL :</b>		€

Nombre total de chaises louées : \_\_\_\_\_

Nombre total de tables louées : \_\_\_\_\_

Réception le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à \_\_\_ h \_\_, au garage attenant à la mairie dont l'entrée donne sur la Grande Rue.

Retour du matériel le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à \_\_\_ h \_\_.

Délai pour la réservation des tables et des chaises : **entre une semaine minimum et un mois maximum.**

Le preneur prendra rendez-vous pour la mise à disposition des tables et des chaises auprès du secrétariat de mairie, en accord avec l'employé communal suivant les disponibilités de chacun.

Date :

Signature du preneur :

Date :

L'Adjoint au Maire,

Daniel LETHIER

**MAMIROLLE**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Date de convocation :

23/11/2017

Date d'affichage :

04/12/2017

**Délibération****N°2017/82**

Accusé de réception en préfecture  
025-212503643-20171128-2017-82-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2017  
Date de réception préfecture : 30/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit novembre deux mille dix-sept, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

**Etaient présents :**

HUOT Daniel, LETHIER Daniel, SEYER Séverine, PARRA Miguel, LOOTEN Bernard, PREVITALI Christian, BULLE Dominique, ANZALONE Nelly, CUENOT Éric, BRENET Martine, BICHET Monique, MAILLOT Dominique.  
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes MARTIN Francine, RICARD Edwige, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile et Ms. COPPOLA Ernest, BERNER Jean-Louis

Procurations : de Mme MARTIN Francine à M HUOT Daniel  
de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel  
de Mme RICARD Edwige à M. CUENOT Eric  
de Mme LE BARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine  
de M. BERNER Jean-Louis à M. MAILLOT Dominique

Monsieur PARRA Miguel a été élu secrétaire

**OBJET : Revalorisation des différents tarifs municipaux**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les différents tarifs communaux ont été réexaminés en commission des finances et propose d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les nouveaux tarifs suivants :

- **Location de l'atelier de distillation** 35 €  
Journée :
- **Droits de place** 37 €  
Emplacement pour une journée : 27 €  
Emplacement pour 1/2 journée :
- **Location des salles de réunion (ancienne mairie)** 60 €  
Journée (plus de 4 heures d'utilisation) : 32 €  
Demi-journée ou soirée (moins de 4 heures d'utilisation) :
- **Location de tables et de chaises**  
Délai pour la réservation des tables et des chaises : entre une semaine minimum et un mois maximum  
Forfait minimal : 5 tables + 30 chaises : 25 €  
Tables (coût unitaire au-delà du forfait de 5 tables) : 1.50 €  
Chaises (coût unitaire au-delà du forfait de 30 chaises) : 0.50 €  
Les tables et les chaises seront mises à disposition gratuitement aux associations avec une réservation formulée au secrétariat de la mairie au minimum une semaine avant l'utilisation.
- **Emplacement de taxi** 37 €  
Redevance mensuelle :

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs susmentionnés.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Le Maire  
Daniel HUOT

